

**AVIS SUR LES RAPPORTS ANNUELS 2020
DES DELEGATAIRES DES PARCS DE STATIONNEMENT**
Sociétés EFFIA, INDIGO, LPA, Q-PARK

CONTEXTE

La Métropole de Lyon est, à ce jour, propriétaire de 32 parcs de stationnement automobile en ouvrages. Ces parcs sont essentiellement situés sur le territoire de la Ville de Lyon, à l'exception de deux, sur Villeurbanne et Oullins. Ces parcs représentent 16 500 places de stationnement. Ils sont aujourd'hui gérés principalement sous la forme de contrats de délégation de service public (DSP) dont les titulaires sont principalement LPA (Lyon Parc Auto - 22 contrats), Q-Park (2 contrats), Effia (2 contrats), Indigo (2 contrats), la S.A. Récamier et la SNC Roosevelt.

L'exercice 2020 a été marqué par la survenance de la crise sanitaire Covid 19, qui a impacté l'ensemble des délégataires de stationnement. Les différentes mesures gouvernementales ont très fortement réduit la fréquentation horaire (-35%) des parcs de stationnement (mesures de confinement, couvre-feu, fermeture des commerces, incitation au télétravail etc.) même si les parcs, au contraire d'autres activités, n'ont jamais fermé. Les parkings les plus impactés sont ceux situés à proximité des gares SNCF de Perrache et de la Part-Dieu.

Juridiquement, la collectivité a obligation d'agir en cas de « bouleversement économique de la DSP ». Ceci a été le cas pour le délégataire Effia, dont l'avenant n°4 a permis la modification de calcul de la redevance et la prolongation de 11 mois de la durée. La SEM Lyon Parc Auto (LPA) a été également impactée : par rapport à 2019, elle clôture l'exercice 2020 avec une baisse du chiffre d'affaires de -32% et du résultat de -172%. Enfin, Q-Park et Indigo n'ont pas fait de demande d'aide à la Métropole, du fait de la longue durée de leurs DSP.

Concernant les perspectives à venir, outre le suivi de la reprise économique attendue en 2021-2022 pour les délégataires, l'actualité est au renouvellement contractuel de quinze contrats arrivant à échéance entre 2021 et 2026. Ces renouvellements à venir présentent une grande importance et ce, à plusieurs titres :

- le nombre de contrats concernés (15) ;
- le nombre de places qu'ils représentent (7 500 places) ;
- l'enjeu stratégique de leur localisation (Gares et Presqu'île notamment) ;
- le chiffre d'affaires généré (26 millions d'euros).

Un schéma directeur du stationnement est en cours de construction par la Métropole de Lyon avec pour ambition de fixer, d'ici à l'automne 2021, les grandes orientations et objectifs assignés aux parcs de stationnement dans le cadre de la politique de mobilité. C'est sur cette base que pourront être rédigés les futurs cahiers des charges permettant la relance des procédures de mise en concurrence.

AVIS DE LA COMMISSION

La CCSPL prend acte des rapports annuels des délégataires, et, après leur examen, formule les remarques / propositions suivantes :

La CCSPL souhaiterait que soit envisagée, pour les futurs contrats, une évolution du modèle économique, permettant d'attribuer davantage de places de parking pour les résidents (abonnés domicile), pour pallier la diminution des places de stationnement sur voirie.

Dans la même optique, la Commission soutient les initiatives consistant à proposer pour un prix attractif, aux résidents de l'hyper centre, des places dans des parkings excentrés et peu remplis, ainsi que l'idée de modifier les critères d'abonnement domicile afin d'avantager les « petits rouleurs » et de dissuader l'usage excessif de la voiture.

Plus globalement, la Commission souhaite que soient conservées des capacités importantes de stationnement pour accueillir des véhicules, des visiteurs horaires et des abonnés résidents.

La CCSPL souhaite que le Plan Vélos vienne pallier le manque d'offres d'Espaces-Vélo-Sécurisés (EVS) dans les parcs de stationnement.

La Commission demande que les futurs contrats incluent, si c'est possible techniquement, l'obligation d'installer des sanitaires dans les parcs concernés.

La CCSPL relève le manque de signalétique et de communication, suite à la fermeture de la dépose-minute de la Part-Dieu et à son transfert dans le parc souterrain.

La Commission demande que les prochaines présentations fassent apparaître un état des ressources humaines au sein des DSP (recrutements, formations, stages ou alternances...) et que les futurs contrats intègrent des clauses d'insertion.

Enfin, la Commission sera sollicitée pour la production d'un avis dans le cadre de la démarche sur le renouvellement de quinze nouveaux contrats arrivant à échéance entre fin 2023 et 2025.